



Mille et une questions avant l'acquisition de votre premier bateau. (suite1)

Je veux y vivre une partie de l'année ?????? En permanence ?????? Faire des balades de quelques heures ??? D'un week-end ????

Quel vaste programme et quel choix compliqués, dans quelles eaux ??? Uniquement les eaux intérieures ?? Vais-je bouger beaucoup avec mon bateau ??? Encore des questions auxquelles nous allons essayer de répondre...

Pour les balades de quelques heures et même d'une journée, ou d'un week-end avec un petit budget, que cela soit en eau douce ou en mer, les critères de choix de notre première lettre correspondent parfaitement bien.

Si vous disposez d'un budget plus conséquent, et d'objectifs de vie à bord, nous pourrions passer en revue les différentes tailles mais nous allons cibler ce que je pense être la catégorie reine ; entre 10 et 12 mètres.. Avantages de cette taille, habitabilité relativement confortable, pour les voiliers, une hauteur sous barrot de minimum 1m80, pour toutes les catégories cette dimension permet à son propriétaire, avec un minimum d'expérience de manœuvrer et naviguer seul.

Le coût des emplacements portuaires relativement plus abordables ; au-delà de 12 mètres nous entrons dans une catégorie nettement supérieure au niveau du prix.

Attention aux pièges ! Avant d'acquérir un bateau à partir de 10 mètres, je me permets de vous donner un petit conseil ! Faites le expertiser avant de conclure, si c'est un bâtiment en acier, un sondage de coque s'impose, un polyester, voir si pas de signes d'osmose, pour les bateaux bois un charpentier de marine est conseillé. Pour la mécanique, outre les essais et l'avis d'un mécano même si tout cela est concluant, je vous suggère le prélèvement et l'analyse de l'huile moteur, les labos des grandes compagnies pétrolières réalisent ce type d'opération, vous obtiendrez un rapport détaillé sur le degré d'usure du moteur et des anomalies éventuelles.

Méfiez vous également des bateaux que l'on pourrait qualifier de « ventouse de quai », je m'explique... certaines unités à partir de cette dimension passent 90% de leur vie amarrées au quai et certains propriétaires ont aménagé ces bateaux comme une seconde résidence terrestre, et le confort du bord n'est opérationnel que si ce bâtiment est alimenté par un réseau électrique externe... et oui cela existe plus souvent que l'on pourrait supposer. Ceci n'étant pas une critique, mais répond aux questions posées au début de cet article. Dont celle-ci, « A quoi je destine mon bateau ??? » Mais un minimum d'autonomie est conseillé !!!

Nous ferons la semaine prochaine un petit inventaire du minimum indispensable, pour bouger avec un confort relatif...

Passez une bonne semaine.... *suite au prochain numéro*